

Focus : Quels effets des droits de douane américains sur le commerce extérieur de la France et de l'Union européenne ?

Bien que les exportations de la France vers les États-Unis aient moins diminué que celles de ses principaux partenaires européens depuis la mise en place des droits de douane supplémentaires en avril 2025, la baisse des exportations françaises vers les États-Unis prend de l'ampleur depuis le 4^e trimestre 2025. Hors les ventes dynamiques de l'aéronautique, exemptées de droits de douane supplémentaires, cette baisse est de 13 % entre le 4^e trimestre 2024 et le 4^e trimestre 2025 et de 11 % entre le 1^{er} trimestre 2025 et le 1^{er} trimestre 2026. Pour un certain nombre de produits emblématiques, la chute des exportations vers les États-Unis observée entre le 4^e trimestre 2024 et le 4^e trimestre 2025 se poursuit entre le 1^{er} trimestre 2025 et le 1^{er} trimestre 2026.

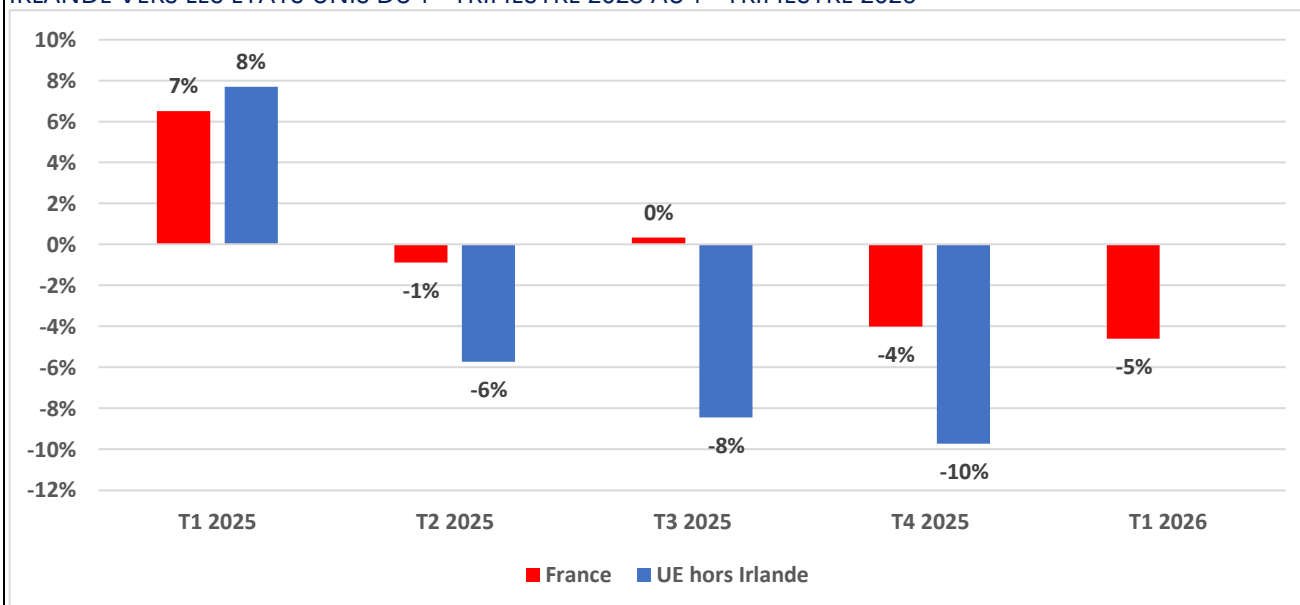
Après être restées stables aux 2^e et 3^e trimestres 2025, les exportations françaises vers les États-Unis diminuent au 4^e trimestre 2025 et au 1^{er} trimestre 2026.

Dans un premier temps, la perspective de mesures tarifaires pourrait avoir dynamisé les exportations de la France et de l'Union européenne (UE) vers les États-Unis (+7 % pour la France au 1^{er} trimestre 2025 par rapport au 1^{er} trimestre 2024, +8 % pour l'UE hors Irlande). En particulier, les exportations de vins et de produits de maroquinerie de la France ont connu des hausses marquées, possiblement en anticipation des mesures tarifaires.

Elles se sont ensuite stabilisées au 2^e trimestre (-1 %) et au 3^e trimestre (+0 %) malgré la mise en place de droits de douane additionnels provisoires en avril puis de nouveaux droits de douane plus élevés à partir d'août.

Depuis le 4^e trimestre 2025, elles cèdent du terrain (-4 % au 4^e trimestre 2025, -5 % au 1^{er} trimestre 2026, cf. figure F2-1).

F2-1. ÉVOLUTION EN GLISSEMENT ANNUEL DES EXPORTATIONS DE LA FRANCE ET DE L'UNION EUROPÉENNE HORS IRLANDE VERS LES ÉTATS-UNIS DU 1^{ER} TRIMESTRE 2025 AU 1^{ER} TRIMESTRE 2026



Source : DGDDI/DSECE (données CAF/FAB, brutes, hors navires et bateaux (C30A)) pour la France, Eurostat pour l'UE hors Irlande (données CAF/FAB, brutes).

Lecture : les exportations de la France vers les États-Unis baissent de 5 % au 1^{er} trimestre 2026 par rapport 1^{er} trimestre 2025. Celles de l'UE hors Irlande diminuent de 22 %.

Les données du mois de février et mars 2026 ne sont pas encore disponibles pour l'UE hors Irlande. En janvier 2026, les exportations de l'Irlande ont diminué de 13 % par rapport à janvier 2025

L'Irlande a été dissociée de l'UE car les exportations de l'Irlande, majoritairement constituées de produits pharmaceutiques exemptés de droits de douane additionnels avant août 2025, ont fortement augmenté (multiplication par 2,5 entre janvier-mai 2024 et janvier-mai 2025), vraisemblablement en anticipation des droits de douane à venir. Avec l'Irlande, les exportations de l'UE augmentent de 1 % entre janvier 2024-janvier 2025 et janvier 2025-janvier 2026, contre une baisse de 5 % sans l'Irlande.

Encadré : L'évolution des droits de douane additionnels en vigueur aux États-Unis depuis avril 2025

Depuis avril 2025, les États-Unis ont mis en place un droit de douane additionnel à l'importation dit réciproque¹. Ce droit, de 20 % pour les importations de l'Union européenne, est entré en vigueur le 9 avril 2025 avant d'être suspendu

¹ Davantage d'informations sont disponibles sur le site internet de la [douane](#) et de la [DG Trésor](#).

le même jour pour une durée de 90 jours. Il a été remplacé par un droit additionnel de 10 % pendant cette période. Certains produits étaient toutefois exemptés de droits de douane². À l'inverse, l'acier et l'aluminium et de nombreux produits dérivés contenant de l'acier et de l'aluminium étaient taxés davantage, à hauteur de 25 % à partir du 12 mars 2025, puis à hauteur de 50 % à partir du 4 juin. De même, les importations d'automobiles étaient soumises à un droit de douane de 25 % à partir du 3 avril, tout comme les importations de pièces détachées d'automobile, à partir du 3 mai 2025.

Le 27 juillet 2025, l'UE et les États-Unis sont parvenus à un accord asymétrique instaurant un taux de droits de douane plafond de 15 % pour la majorité des importations de produits européens aux États-Unis depuis le 7 août 2025 et des droits nuls pour les importations de produits américains par l'UE. Le secteur de l'automobile et des pièces détachées automobiles est également concerné par ce taux plafond de 15 %. En revanche, les importations aux États-Unis d'acier et d'aluminium demeurent taxées à hauteur de 50 %, y compris la part d'acier et d'aluminium présente dans les produits comprenant plusieurs matériaux depuis le 19 août. Plusieurs secteurs sont concernés par des exemptions au droit de douane plafond. Pour les produits aéronautiques, produits pharmaceutiques génériques et leurs ingrédients, ressources naturelles indisponibles (telles que le liège), précurseurs chimiques, certains articles liés aux métaux précieux (or, platine, palladium), certains minéraux critiques, seul le taux de droits de douane au titre de la Nation la Plus Favorisée s'applique. En revanche, les médicaments brevetés par exemple sont soumis à un droit de douane plafond de 15 %.

L'augmentation des droits de douane portant sur les importations originaires de l'UE est toutefois bien inférieure à celle portant sur les importations originaires d'autres pays. Entre février et mars 2025, les États-Unis et la Chine se sont livrés à une escalade tarifaire conduisant les États-Unis à taxer les importations originaires de Chine à hauteur de 145 % et la Chine à taxer les importations originaires des États-Unis à hauteur de 125 %. En mai, ces deux pays se sont accordés sur la réduction des droits de douane de 145 à 30 % pour les produits chinois exportés vers les États-Unis et de 125 à 10 % pour les produits américains exportés vers la Chine.

Depuis l'arrêt de la Cour suprême des États-Unis rendu le 20 février 2026, les droits de douane mis en place via l'International Emergency Economic Powers Act (IEEPA) ont été supprimés et remplacés par un **droit de douane mondial de 10 %** applicable à toutes les importations de biens à destination des États-Unis. Toutes les marchandises importées sont visées, à l'exception des produits faisant l'objet de droits sectoriels distincts ou des produits expressément exemptés, y compris de nombreux produits pharmaceutiques et produits liés aux semi-conducteurs.

Les exportations de la France vers les États-Unis diminuent moins fortement que celles de ses partenaires européens.

En comparaison de ses principaux partenaires européens, et à l'exception des exportations de l'Italie qui augmentent nettement (+6 %³), **les exportations de la France semblent mieux résister à l'effet des droits de douane additionnels entrés en vigueur aux États-Unis début avril.** Si on raisonne globalement, sur une période couvrant l'anticipation de nouveaux droits de douane et leur mise en application, soit la période allant de janvier 2025 à janvier 2026, et qu'on la compare à la même période un an avant (janvier 2024-janvier 2025), les exportations de la France sont restées stables, tandis que celles de l'UE hors Irlande ont reculé de 5 %, celles du Royaume-Uni ont diminué de 11 % et celles de l'Allemagne de 9 %. La France est en effet moins concernée par les taxes sectorielles (automobiles, acier et aluminium) que les autres principaux pays européens, Allemagne en tête.

Encadré : Les exportations exceptionnelles de paquebots vers les États-Unis

En juin 2024, la France a exporté un paquebot géant d'une très forte valeur (1,6 milliard d'euros) vers les États-Unis. Cette vente est exceptionnelle par son ampleur et son caractère inhabituel (seules quatre autres ventes de bateaux ont dépassé 1 Md€ entre 2015 et 2025, d'un montant inférieur à celle de juin 2024).

En tenant compte de cette vente, les exportations totales de la France vers les États-Unis reculent de 28 % entre juin 2024 et juin 2025 alors qu'elles augmentent de 2 % lorsqu'on retire cette vente.

Pour ne pas gêner l'analyse des variations des exportations de la France vers les États-Unis par ces ventes ponctuelles, il a été décidé d'exclure la vente de navires et bateaux (C30A) de ce focus. Le montant total des exportations de la France de navires et bateaux vers les États-Unis est de 1,8 Md€ en 2024 et de 1,2 Md€ en 2025.

² Parmi les produits exemptés, certains font l'objet d'enquêtes et pourront être soumis ultérieurement à des droits de douane.

³ Entre janvier 2024-janvier 2025 et janvier 2025-janvier 2026

Sans l'aéronautique, la baisse des exportations françaises vers les États-Unis prend de l'ampleur depuis le 4^e trimestre 2025

Sans l'aéronautique, les exportations totales de la France diminuent de 13 % entre le 4^e trimestre 2024 et le 4^e trimestre 2025, et de 11 % entre le 1^{er} trimestre 2025 et le 1^{er} trimestre 2026.

L'aéronautique est un des rares produits dont les ventes vers les États-Unis progressent entre le 4^e trimestre 2024 et le 4^e trimestre 2025 (+30 %) et entre le 1^{er} trimestre 2025 et le 1^{er} trimestre 2026 (+16 %, cf. figure F2-2), en dépit d'un droit de douane additionnel de 10 % mis en place en avril 2025 (avant une exemption à partir d'août 2025). Les exportations de produits pharmaceutiques, qui avaient augmenté de 70 % entre le 4^e trimestre 2024 et le 4^e trimestre 2025 diminuent entre le 1^{er} trimestre 2025 et le 1^{er} trimestre 2026 (-10 %).

F2-2. ÉVOLUTION EN GLISSEMENT ANNUEL DES EXPORTATIONS DE LA FRANCE VERS LES ÉTATS-UNIS AU 4^e TRIMESTRE 2025 ET AU 1^{er} TRIMESTRE 2026

| A129 | Libellé | Ecart (M€) entre T4 2024 et T4 2025 | Ecart (%) entre T4 2024 et T4 2025 | Ecart (M€) entre T1 2025 et T1 2026 | Ecart (%) entre T1 2025 et T1 2026 |
|--------------|--|---|--|---|--|
| Total | Exportations totales vers les États-Unis | -489 | -4% | -539 | -5% |
| C30C | Produits de la construction aéronautique et spatiale | 764 | 30% | 446 | 16% |
| C20A | Produits chimiques de base, produits azotés... | -695 | -60% | 176 | 29% |
| C21Z | Produits pharmaceutiques | 497 | 70% | -83 | -10% |
| C11Z | Boissons | -484 | -42% | -234 | -24% |
| C28A | Machines et équipements d'usage général | -42 | -6% | -168 | -21% |
| C20B | Parfums, cosmétiques et produits d'entretien | -191 | -25% | -140 | -20% |
| C15Z | Cuir, bagages et chaussures | -95 | -14% | -141 | -22% |
| C27B | Matériel électrique | -24 | -6% | -26 | -7% |
| C14Z | Articles d'habillement | -60 | -17% | -52 | -18% |
| C28D | Machines diverses d'usage spécifique | 12 | 4% | -39 | -14% |
| C20C | Produits chimiques divers | -22 | -8% | -63 | -21% |
| C25E | Coutellerie, outillage, quincaillerie... | 5 | 2% | 24 | 11% |
| C26E | Appareils de mesure, d'essai et de navigation... | 8 | 3% | -32 | -13% |
| C24B | Métaux non ferreux | 9 | 5% | 11 | 7% |
| C29A | Produits de la construction automobile | 118 | 240% | 6 | 4% |
| R90Z | Tableaux, gravures, sculptures | -81 | -47% | 9 | 7% |
| C29B | Équipements pour automobiles | -7 | -5% | -18 | -12% |
| C32B | Instruments à usage médical, optique et dentaire | -15 | -11% | -30 | -19% |
| C32A | Articles de joaillerie et bijouterie... | -56 | -27% | -33 | -21% |
| C22B | Produits en plastique | 1 | 1% | -5 | -4% |
| C10H | Produits alimentaires divers | 1 | 1% | -5 | -4% |
| C19Z | Produits pétroliers raffinés et coke | -38 | -39% | -47 | -30% |
| C10E | Produits laitiers et glaces | -3 | -2% | 19 | 22% |

Source : DGDDI/DSECE (données CAF/FAB, brutes)

Lecture : les exportations de boissons de la France vers les États-Unis ont diminué de 42 % entre le 4^e trimestre 2024 et le 4^e trimestre 2025, soit une baisse de 484 M€. Entre le 1^{er} trimestre 2025 et le 1^{er} trimestre 2026, elles ont baissé de 24 %, soit une diminution de 234 M€.

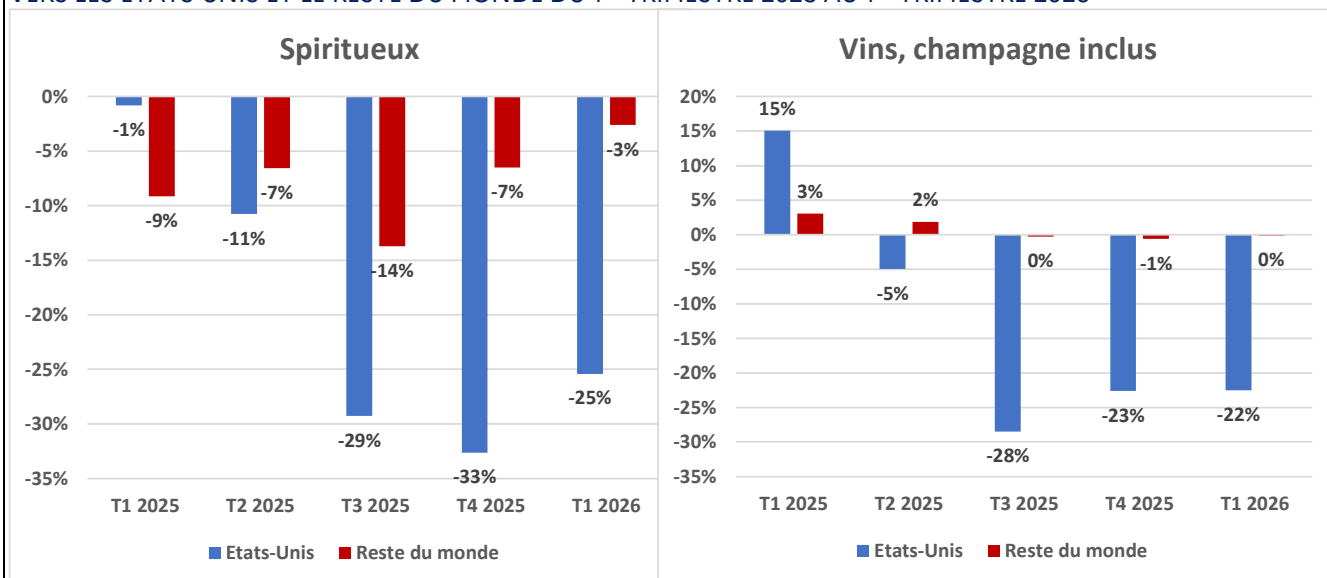
*Seuls les produits dont la valeur des exportations dépassait 100M€ au 1^{er} trimestre 2026 figurent dans ce tableau.

** Pour rappel, les exportations des navires et bateaux ont été retirées pour les besoins de l'analyse.

De nombreux produits enregistrent une baisse significative entre le 4^e trimestre 2024 et le 4^e trimestre 2025, et entre le 1^{er} trimestre 2025 et le 1^{er} trimestre 2026. Parmi les principaux produits exportés vers les États-Unis en 2025, les baisses les plus importantes concernent les boissons (-42 % puis -24 %), les machines et équipements d'usage général (-6 % puis -21 %), les parfums, cosmétiques, produits d'entretien (-25 % puis -20 %), le cuir, bagages et chaussures (-14 % puis -22 %), le matériel électrique (-6 % puis -7 %) et les articles d'habillement (-17 % puis -18 %).

La nette baisse des exportations de produits emblématiques (boissons, parfums et cosmétiques, cuir, bagages et chaussures) observée au second semestre 2025 se poursuit donc au 1^{er} trimestre 2026. Elle continue de s'accompagner, dans le cas des vins et spiritueux, d'une baisse de prix importante, bien supérieure à celle constatée avec le reste du monde (cf. figure F2-3).

F2-3. ÉVOLUTION EN GLISSEMENT ANNUEL DES PRIX DES EXPORTATIONS DE SPIRITUEUX ET DE VINS DE LA FRANCE VERS LES ÉTATS-UNIS ET LE RESTE DU MONDE DU 1^{ER} TRIMESTRE 2025 AU 1^{ER} TRIMESTRE 2026



Source : DGDDI/DSECE (données CAF/FAB, brutes).

Lecture : Le prix des exportations de spiritueux de la France vers les États-Unis a baissé de 25 % au 1^{er} trimestre 2026 par rapport au 1^{er} trimestre 2025. Vers le reste du monde, il a diminué de 3 %.

Directrice de la publication : Ketty ATTAL-TOUBERT

Rédaction en chef : Julien DERUYON

Rédaction : Renaud VIGNE

Extrait de bilan du 1^{er} trimestre 2026 du commerce extérieur de biens, publié le 7 mai 2026

Département des statistiques et des études du commerce extérieur - 11, rue des deux communes 93558 Montreuil Cedex

Mél : diffusion.stat@douane.finances.gouv.fr

ISSN 2402-6948 - Reproduction autorisée avec mention d'origine et de date

DSECE
Statistique publique
du commerce extérieur

